

1 Vue d'ensemble du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial

Ce chapitre donne une vue d'ensemble des résultats du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Il présente un résumé de haut niveau relatant comment les pays partenaires mettent en place les éléments constitutifs en faveur de l'efficacité des efforts de développement de la société dans son ensemble, et, comment les partenaires du développement soutiennent les efforts dirigés par ces pays.

Des partenariats efficaces constituent la pierre angulaire du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Les défis mondiaux liés au développement, ainsi que les menaces pesant sur les gains durement acquis en matière de développement, n'ont pas diminué depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ou Programme 2030). En effet, ils sont toujours plus pressants, complexes et interdépendants (Biermann, Kanie et Kim, 2017^[1]). Le Programme 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) fournissent une feuille de route pour permettre de relever ces défis grâce à une approche de l'ensemble de la société, une approche qui s'appuie sur les actions collectives de toutes les parties prenantes afin d'offrir des solutions durables aux peuples et à la planète tout en ne laissant personne de côté. Les partenariats sont essentiels à la réalisation de tous les ODD. Ce fait est clairement énoncé dans l'Objectif 17, qui appelle à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et à le revitaliser (ONU, 2015^[2]).

Les efforts internationaux visant à renforcer l'efficacité de la coopération pour le développement tirent parti d'une décennie d'enseignements dans le but de s'assurer de la mobilisation de toutes les ressources disponibles et de leur utilisation d'une manière qui maximise leur potentiel. À la suite des processus consécutifs à Rome (2003), Paris (2005) et Accra (2008), le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement a été approuvé en 2011 par 161 gouvernements, ainsi que par des responsables d'institutions multilatérales et bilatérales, des représentants de la société civile, du secteur privé, des parlementaires et d'autres parties prenantes, tous déterminés à renforcer l'efficacité de leurs efforts communs en faveur du développement (OCDE, 2011^[3]). Le Partenariat de Busan qui a défini quatre principes d'efficacité de la coopération pour le développement, convenus au niveau international (Graphique 1.1), et d'autres parties prenantes, tous déterminés à renforcer l'efficacité de leurs efforts communs en faveur du développement (PMCED, 2016^[4]).

Le Partenariat mondial encourage l'action en faveur de partenariats plus efficaces afin d'obtenir des résultats de développement durable

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (ci-après le Partenariat mondial) est une plateforme unique multi-parties prenantes visant à faire progresser l'efficacité des efforts du développement de tous les acteurs dans l'obtention de résultats qui sont durables et à contribuer à la réalisation des ODD, y compris l'engagement de ne laisser personne de côté. Le Partenariat mondial donne des conseils pratiques et partage des connaissances pour améliorer l'impact sur le développement. Il soutient également la mise en œuvre au niveau des pays des principes d'efficacité internationalement convenus (Graphique 1.1).

Le Partenariat mondial qui a été mis en place par l'Accord de Partenariat de Busan assure le suivi mondial afin de suivre les progrès accomplis au regard des engagements et actions convenus à Busan. L'instrument phare du Partenariat mondial est son exercice de suivi biennal, qui fait état depuis 2013 des progrès accomplis à l'égard des principes d'efficacité et constitue la source reconnue de données et d'éléments probants sur le respect des engagements relatifs à l'efficacité. Les données provenant du suivi du Partenariat mondial apportent des éléments probants au suivi et à la revue des ODD. Le Partenariat mondial est le seul contributeur de données à trois cibles ODD : 1) respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques de développement durable (Cible ODD 17.15) ; 2) renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites (Cible ODD 17.16) ; et, 3) adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (Cible ODD 5.c).

L'exercice de suivi du Partenariat mondial a deux objectifs fondamentaux. Le premier consiste à évaluer le degré d'efficacité de la mise en place par les gouvernements d'un environnement qui favorise la conduite d'efforts nationaux de développement, permet la pleine participation de l'ensemble de la société et maximise l'impact des efforts conjoints. Le second consiste à évaluer comment les partenaires du développement acheminent leur aide d'une manière qui se concentre sur les priorités de développement déterminées par les pays partenaires et qui s'appuie sur les capacités et les systèmes nationaux existants pour réduire la charge et assurer la durabilité des résultats. Le Rapport d'étape 2019 aborde à son tour ces deux objectifs. Après une vue d'ensemble des résultats (Chapitre 1), les Chapitres 2, 3 et 4 examinent le premier de ces deux objectifs, en mettant l'accent sur l'appropriation nationale et en analysant comment les pays partenaires mettent en place les éléments fondamentaux d'un effort de développement efficace dans l'ensemble de la société. Les Chapitres 5, 6 et 7 portent sur le degré d'efficacité avec lequel les partenaires du développement appuient ces efforts dirigés par les pays partenaires. Enfin, le Chapitre 8 présente les réflexions initiales des différentes parties prenantes du Partenariat mondial sur les résultats présentés dans ce rapport.

Graphique 1.1. Principes d'efficacité de la coopération pour le développement



Note : « OSC » désigne les organisations de la société civile et « BMD » désigne les banques multilatérales de développement.

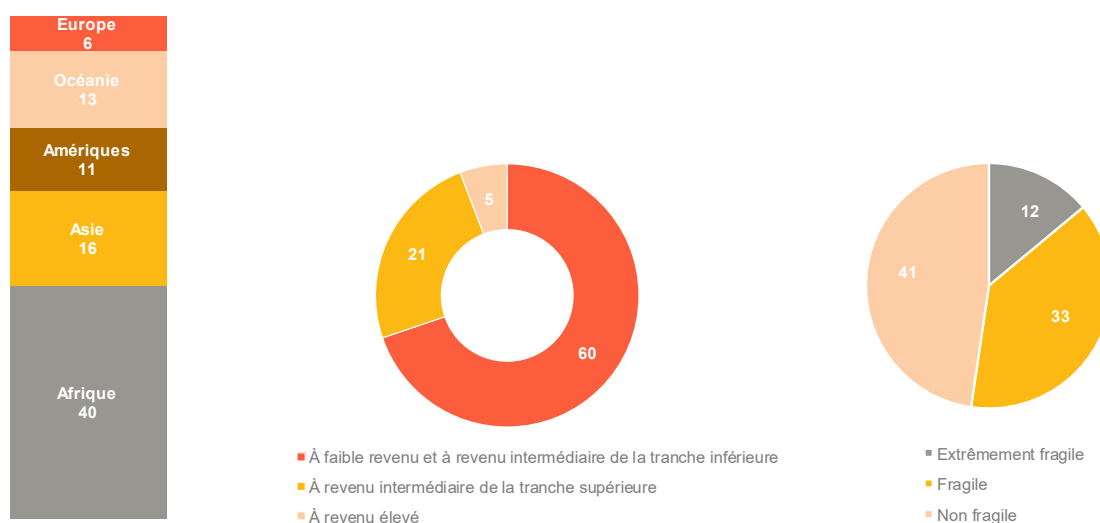
Source : PMECD (2017^[5]), Site Web sur les Principes d'efficacité de la coopération, <http://effectivecooperation.org/about/principles>.

Le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial : les faits essentiels

Les données rassemblées au cours du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial représentent les données probantes du Rapport d'étape¹. Ce cycle de suivi, le troisième cycle de suivi biennal, a été lancé en juin 2018². La collecte et la validation des données ont continué jusqu'en mars 2019. Un nombre record de 86 pays et territoires partenaires y ont participé. La plupart des pays participants sont des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ; plus de la moitié sont des contextes fragiles ; et, 22 sont des petits États insulaires en développement. Presque tous les pays les moins avancés (soit 43, ou 91 % du total de cette catégorie) ont participé au cycle de suivi (Graphique 1.2).

Graphique 1.2. Pays partenaires qui ont participé au Cycle de suivi 2018

Nombre de pays par région, par catégorie de revenu et de fragilité



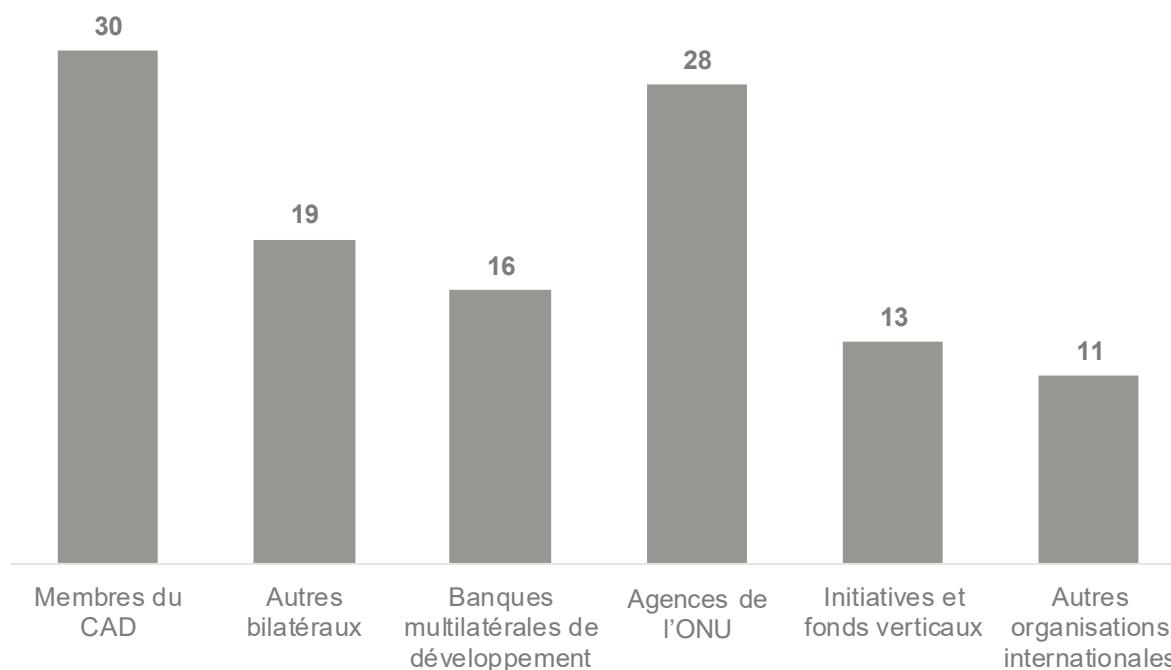
Note : Tous les pays à revenu élevé qui ont participé sont des petits États insulaires en développement.

Sources : Classification par revenu : Banque mondiale (2018^[6]), « Classification des pays en fonction de leur revenu », <http://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/stories/the-classification-of-countries-by-income.html> ; classification par fragilité : OCDE (2018^[7]), États de fragilité, <https://doi.org/10.1787/9789264308916-fr>.

Les 86 pays partenaires participants qui ont dirigé la collecte des données au niveau pays sur l'efficacité de leur coopération pour le développement, l'ont fait en collaboration avec plus de 100 **partenaires du développement** (Graphique 1.3) et des centaines **d'organisations de la société civile, de représentants du secteur privé, de fondations, de syndicats, de parlementaires et de gouvernements locaux**.

Graphique 1.3. Types de partenaires du développement qui ont participé au Cycle de suivi 2018

Nombre de partenaires du développement par type de partenaire



Notes : « Les membres du CAD » comprennent 29 États membres bilatéraux et l'Union européenne. Le terme « Autres bilatéraux » comprend tous les partenaires bilatéraux qui ne font pas partie du Comité d'aide au développement (CAD). « Autres organisations internationales » sont celles qui ne sont pas des banques multilatérales de développement, ou des Agences des Nations Unies ou des initiatives et fonds verticaux.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934062264>

Le Rapport d'étape 2019 couvre :

- Plus de 3 300 de projets et programmes (64.7 milliards USD³). Les projets et les programmes mentionnés servent de base à l'évaluation du degré d'utilisation par les partenaires du développement des cadres de résultats propres aux pays partenaires ainsi que des systèmes de suivi et de statistiques.
- Un financement au titre de la coopération pour le développement de 58.8 milliards USD, décaissés sous forme de dons et de prêts, par les partenaires du développement, y compris 37.8 milliards USD versés directement au secteur public dans les 86 pays participants⁴. Les décaissements destinés au secteur public servent de base à l'évaluation de la prévisibilité de la coopération pour le développement et à l'utilisation des systèmes nationaux. Pour éviter la double comptabilisation dans une situation où un partenaire du développement verse des fonds au nom d'un autre, le reporting ne couvre que le partenaire du développement qui a fait le versement final au niveau du pays. Cette approche ne vise pas à quantifier l'aide globale acheminée par les partenaires du développement, mais plutôt à évaluer la qualité de l'aide apportée.

Infographie 1.1. Le suivi du Partenariat mondial et les ODD



Le suivi du Partenariat mondial fournit des données qui permettent de suivre les progrès accomplis dans le cadre du suivi et de la revue des ODD

Les données générées au niveau des pays, par le biais du suivi du Partenariat mondial, contribuent au suivi et à la revue des ODD et sont la source de données permettant de mesurer les progrès réalisés à l'égard de trois cibles ODD. Les pays partenaires ainsi que les partenaires bilatéraux du développement obtiennent des résultats pour les Cibles ODD 17.16 et 17.15. En outre, les pays partenaires peuvent aussi obtenir des résultats pour la Cible ODD 5.c.

Le Partenariat mondial mesure les progrès réalisés quant à l'atteinte de la Cible ODD 17.16 sur le renforcement des partenariats multipartites pour le développement en faveur de la réalisation des Objectifs de développement durable.

CIBLE 17.16



Indicateur ODD 17.16.1

Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des Objectifs de développement durable.

Les résultats du Partenariat mondial montrent que 45 % des 114 pays (pays partenaires et partenaires bilatéraux du développement) qui ont effectué le suivi de l'efficacité du développement multi-parties prenantes, ont fait état d'une progression vers la réalisation de partenariats multipartites inclusifs, transparents et redevables.

Le suivi du Partenariat mondial renseigne le suivi des progrès accomplis par rapport à la Cible ODD 17.15 sur le respect de la marge de manœuvre et de l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques favorisant la réalisation des Objectifs de développement durable.

CIBLE 17.15



Indicateur ODD 17.15.1

Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays.

Les résultats du Partenariat mondial révèlent que le degré de recours par les partenaires du développement aux cadres de résultats et aux outils de planification propres aux pays, en s'alignant sur les priorités des pays partenaires et en utilisant leurs résultats, statistiques et systèmes de suivi, a baissé, passant de 64 % dans le Cycle de suivi 2016 à 62 % dans le Cycle 2018. L'utilisation des cadres de résultats propres aux pays et des outils de planification reste plus élevée, en moyenne, chez les partenaires multilatéraux (66 %) que bilatéraux (57 %) du développement.

Le suivi du Partenariat mondial fournit également des données qui permettent d'évaluer les progrès enregistrés à l'égard de la Cible ODD 5.c sur l'adoption et le renforcement des politiques et des dispositions législatives en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

CIBLE 5.C



Indicateur ODD 5.c.1

Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

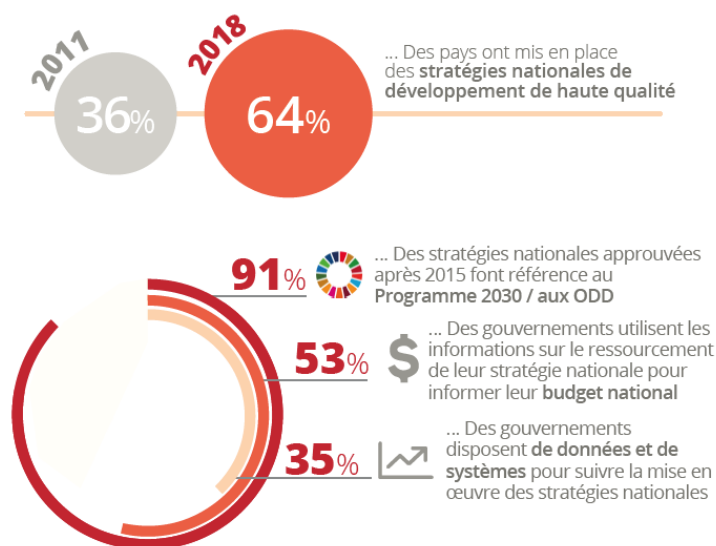
Les résultats du Partenariat mondial indiquent que 19 % des pays partenaires disposent de systèmes exhaustifs de suivi et rendent publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes. En outre, 59 % de pays partenaires supplémentaires, ont pris des mesures pour établir de tels systèmes et mettre en place certains de leurs éléments de base.

Réalisation de progrès dans la conduite des efforts de développement et dans leur soutien

Les gouvernements des pays partenaires ont réalisé des progrès notables dans le renforcement de la planification nationale du développement. Depuis 2011, la proportion des pays partenaires dotés d'une stratégie nationale de développement de grande qualité a presque doublé (passant de 36 % à 64 %). En outre, les pays partenaires, tout comme leurs partenaires du développement, intègrent les ODD dans leur planification, ce qui indique l'utilisation croissante des ODD en tant que cadre commun de résultats. Presque toutes les stratégies nationales de développement qui ont été approuvées depuis 2015 (91 %), font référence au Programme 2030 et aux ODD. Toutefois, il faudra poursuivre l'effort d'incorporation des cibles et des indicateurs ODD pour s'assurer que la planification nationale du développement trace une voie claire et mesurable pour la mise en œuvre des ODD.

Pour tirer pleinement parti des avantages de la planification renforcée du développement, les stratégies doivent être mieux associées aux ressources de mise en œuvre et être assorties d'un suivi et d'une évaluation solides. Seule la moitié des gouvernements des pays partenaires (53 %) utilisent des informations sur les ressources nécessaires à la mise en œuvre de leur stratégie nationale de développement pour orienter leur budget national. Seulement un tiers des pays (35 %) déclarent avoir les données nécessaires pour suivre la mise en œuvre des stratégies nationales et seulement 19 % effectuent des audits de genre du budget. Ce constat souligne la nécessité d'intensifier les efforts de soutien au renforcement des capacités et des systèmes nationaux afin de s'assurer que l'amélioration de la planification du développement se traduise par une mise en œuvre et un suivi efficaces, permettant à la boucle de rétroaction nécessaire de poursuivre le renforcement des politiques et pratiques de développement des pays partenaires.

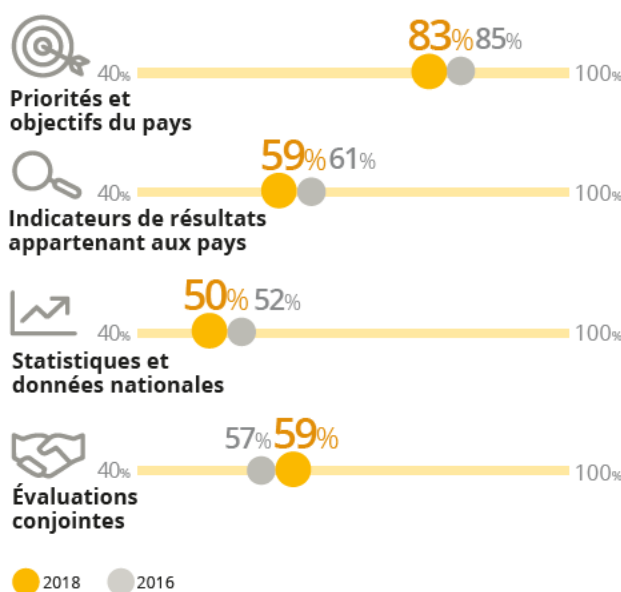
Graphique 1.4. Le progrès des pays partenaires dans la planification du développement est important



Pourtant l'alignement des partenaires du développement sur les priorités des pays partenaires et sur les cadres de résultats propres aux pays diminue. De plus en plus, les partenaires du développement utilisent le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD) en tant que cadre de résultats inhérents aux objectifs communs. Toutefois, l'alignement des objectifs de projet sur les

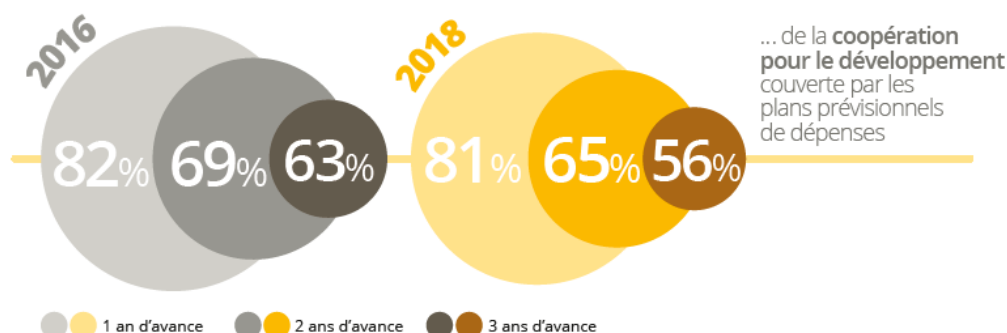
priorités des pays partenaires a diminué pour la plupart des partenaires du développement depuis 2016, concomitamment à une baisse de leur recours aux résultats, statistiques et systèmes de suivi déterminés par les pays partenaires. Les banques multilatérales de développement contribuant à la hausse de la moyenne de l'utilisation des cadres de résultats propres aux pays (72 % en 2018), du fait qu'une baisse marquée est enregistrée chez les partenaires bilatéraux du développement (de 64 % en 2016 à 57 % en 2018). L'accélération des efforts d'utilisation des cadres de résultats nationaux ainsi que d'utilisation et de renforcement des statistiques nationales et des systèmes de suivi, consolidera le soutien à la marge de manœuvre des politiques et à l'autorité des pays partenaires conformément à la Cible ODD 17.15. Les pays partenaires et les partenaires du développement doivent donc faire des efforts concertés pour utiliser et renforcer les statistiques nationales et les systèmes de suivi.

Graphique 1.5. L'utilisation par les partenaires du développement des cadres de résultats et des outils de planification appartenant aux pays est en déclin



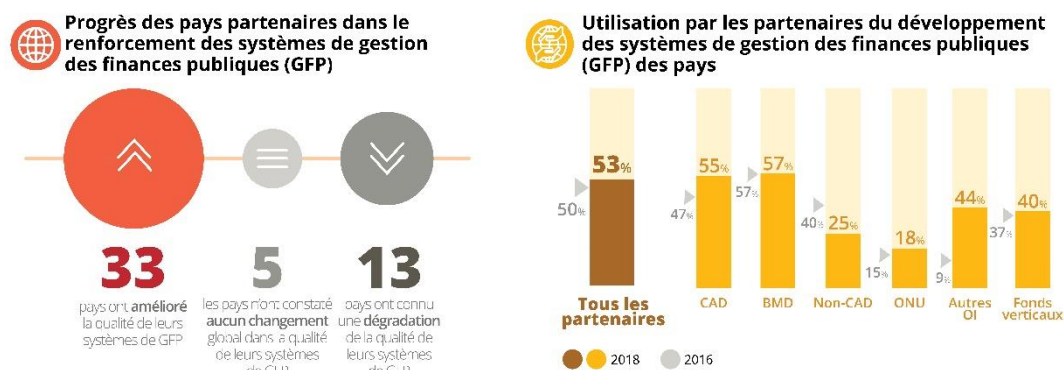
La prévisibilité de la coopération pour le développement au niveau des pays s'affaiblit. Les pays partenaires font état d'une disponibilité limitée de plans prévisionnels de dépenses et de mise en œuvre provenant de leurs partenaires du développement. La prévisibilité à moyen terme, en particulier trois ans à l'avance, diminue. Les données du Cycle de suivi 2018 montrent, qu'en moyenne, les gouvernements des pays partenaires ne pouvaient prévoir ni planifier à moyen terme que sur 56 % des fonds de coopération pour le développement à recevoir dans les trois ans à venir (en 2021). Cette baisse se reflète dans la diminution de la part du financement au titre de la coopération pour le développement inscrite aux budgets des pays partenaires soumis à la surveillance parlementaire, passant de 66 % en 2016 à 61 % en 2018, ce qui compromet la redevabilité intérieure à l'égard de ces ressources. Cette tendance à la baisse, compromet la capacité des pays partenaires à planifier et à budgétiser de manière efficace leurs efforts de développement, et limite la redevabilité à l'égard des efforts nationaux de développement assurée par la surveillance parlementaire.

Graphique 1.6. Diminution de la visibilité prospective de la coopération pour le développement



Le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) ne s'est pas accompagné d'une augmentation considérable de leur utilisation par les partenaires du développement. Les pays partenaires progressent de façon soutenue dans le renforcement des systèmes de GFP, en particulier en ce qui concerne les aspects de l'élaboration du budget. Des efforts continus s'imposent dans les domaines de l'audit et de la passation des marchés, ainsi que pour s'assurer que les systèmes de GFP répondent aux objectifs de l'égalité hommes-femmes. Au niveau mondial, l'utilisation de systèmes de gestion des finances publiques des pays a connu une légère hausse, passant de 50 % en 2016 à 53 % en 2018, essentiellement portée par une augmentation notable de l'utilisation des systèmes de passation des marchés (de 37 % en 2016 à 50 % en 2018). Toutefois, les données de suivi du Partenariat mondial montrent que la qualité des systèmes de GFP n'est pas le facteur déterminant du degré de leur utilisation. Plutôt, plus la période d'engagement des partenaires du développement dans les pays partenaires est longue et plus la part qu'ils affectent au secteur public est élevée, plus ils ont tendance à utiliser les systèmes de gestion financière des secteurs publics. Ce constat indique clairement que l'utilisation des systèmes nationaux bénéficie de l'accumulation du savoir institutionnel et s'appuie sur la pratique établie et les améliorations apportées au fil du temps.

Graphique 1.7. Progrès dans le renforcement et utilisation des systèmes de gestion des finances publiques (GFP)



Note : GFP : gestion des finances publiques ; CAD : Comité d'aide au développement ; BMD : Banques multilatérales de développement ; OI : Organisations internationales.

Renforcer une approche de l'ensemble de la société pour le développement

Des consultations plus systématiques et constructives avec les acteurs du développement sont nécessaires, aussi bien par les gouvernements des pays partenaires que par les partenaires du développement. Lors de la conception des stratégies nationales de développement, les gouvernements des pays partenaires consultent un large éventail de parties prenantes nationales, telles que la société civile, le secteur privé, les parlementaires, les gouvernements infranationaux et les partenaires du développement. Pourtant, la qualité des consultations gouvernementales avec les OSC a diminué et les cadres juridiques et réglementaires pour faciliter les opérations des OSC se sont affaiblis. Les OSC dans seulement 5 % des pays partenaires indiquent que leur contribution est toujours reflétée dans les politiques nationales de développement. En outre, les résultats du Cycle de suivi 2018 révèlent que de l'ensemble des parties prenantes nationales, ce sont les organisations de la société civile (OSC) que les partenaires du développement consultent le plus. Toutefois, les OSC signalent que ces consultations ne sont pas systématiques, ce qui entrave leur capacité d'apporter une contribution de qualité. Les résultats indiquent que ces opportunités d'engagement par les gouvernements des pays partenaires et les partenaires du développement pourraient être plus régulières, prévisibles et impliquer un ensemble plus diversifié de parties prenantes.

Graphique 1.8. Les gouvernements des pays partenaires et les partenaires du développement consultent un large éventail de parties prenantes



L'environnement favorable aux organisations de la société civile se détériore. Les organisations de la société civile (OSC) font état d'un affaiblissement des cadres juridiques et réglementaires qui assurent leur protection. En outre, les OSC dans 27 % des pays partenaires signalent que leur liberté d'expression est largement ou entièrement contrôlée par le gouvernement. De plus, les OSC dans 32 % des pays partenaires indiquent que les organisations de la société civile qui travaillent avec les populations marginalisées et vulnérables sont victimes de harcèlement par les autorités publiques. Par ailleurs, les OSC ne considèrent pas que les mécanismes de financement des partenaires du développement sont prévisibles, transparents ou accessibles à une diversité d'OSC et indiquent que dans la plupart des pays partenaires (82 %) que le financement reçu est essentiellement motivé par les propres intérêts et priorités des partenaires du développement. Les OSC jouent un rôle fondamental dans le développement et les gouvernements des pays partenaires doivent redoubler d'efforts pour favoriser un environnement propice aux OSC afin de réaliser le Programme 2030 et son appel à un effort de développement de l'ensemble de

la société. Une action concertée par les pays partenaires et les partenaires du développement peut appuyer les OSC en tant que partenaires égales à part entière, qui apportent des connaissances sur les besoins et les priorités locales en matière de développement.

Graphique 1.9. L'environnement favorable aux organisations de la société civile se détériore



Les gouvernements des pays partenaires considèrent la qualité du dialogue public-privé plus favorablement que les parties prenantes du secteur privé. Les gouvernements des pays partenaires et les parties prenantes du secteur privé (grandes, petites et moyennes entreprises et syndicats) s'accordent sur l'existence de la confiance mutuelle et de la volonté d'entamer un dialogue sur les politiques. Cependant, toutes les parties prenantes font état d'une capacité d'engagement limitée. La divergence la plus importante entre les points de vue concerne le caractère inclusif du dialogue public-privé. Il en résulte des défis liés à la manière dont les gouvernements mettent en œuvre et organisent le dialogue public-privé. Toutefois, malgré les difficultés rencontrées, les résultats montrent également que, lorsque les fondements d'un dialogue de qualité sont en place, le DPP est orienté vers les résultats et conduit à l'action commune. Maximiser les contributions du secteur privé à la croissance inclusive et au développement durable requiert un environnement opérationnel propice pour lequel la qualité du dialogue public-privé est essentielle. L'amélioration de la qualité du dialogue public-privé (DPP) dans les pays partenaires passe par l'accroissement des capacités, le renforcement de la pertinence et de l'inclusion d'un large éventail des acteurs du secteur privé.

Graphique 1.10. Les opinions sur la qualité du dialogue public-privé divergent

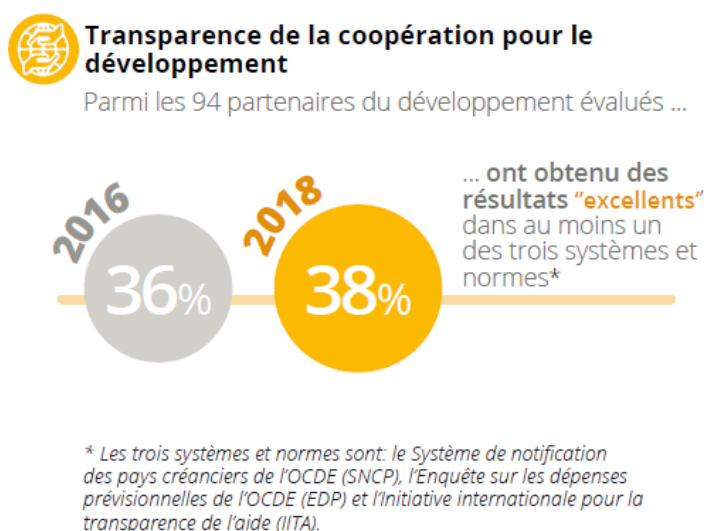


Note : PME : Petites et moyennes entreprises.

Transparence et redevabilité mutuelle dans un paysage du développement en évolution

Les progrès accomplis quant à l'amélioration de la transparence de la coopération pour le développement sont mitigés. Un plus grand nombre de partenaires du développement rendent compte aux systèmes et normes d'information établis au niveau mondial pour rendre publiques les informations sur la coopération pour le développement. Depuis 2016, le nombre de partenaires du développement procédant au reporting auprès du Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE et auprès de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) a augmenté, ce qui indique l'élargissement de l'adhésion à l'engagement pris à Busan de fournir des informations transparentes et redevables sur la coopération pour le développement. Les informations fournies par les partenaires du développement sont également plus exhaustives ; toutefois, les progrès accomplis à l'égard de la ponctualité et du caractère prévisionnel des informations sur la coopération pour le développement, restent inégaux. En outre, la disponibilité des informations sur la coopération pour le développement au niveau mondial vient en complément à celle des informations données et collectées au niveau des pays. Presque tous les pays partenaires disposent d'un système de gestion d'information sur la coopération pour le développement, et, la plupart des partenaires du développement (83 %) communiquent leurs données à ces systèmes. Cependant, des améliorations sont possibles en ce qui concerne la cohérence et la qualité du reporting au niveau des pays.

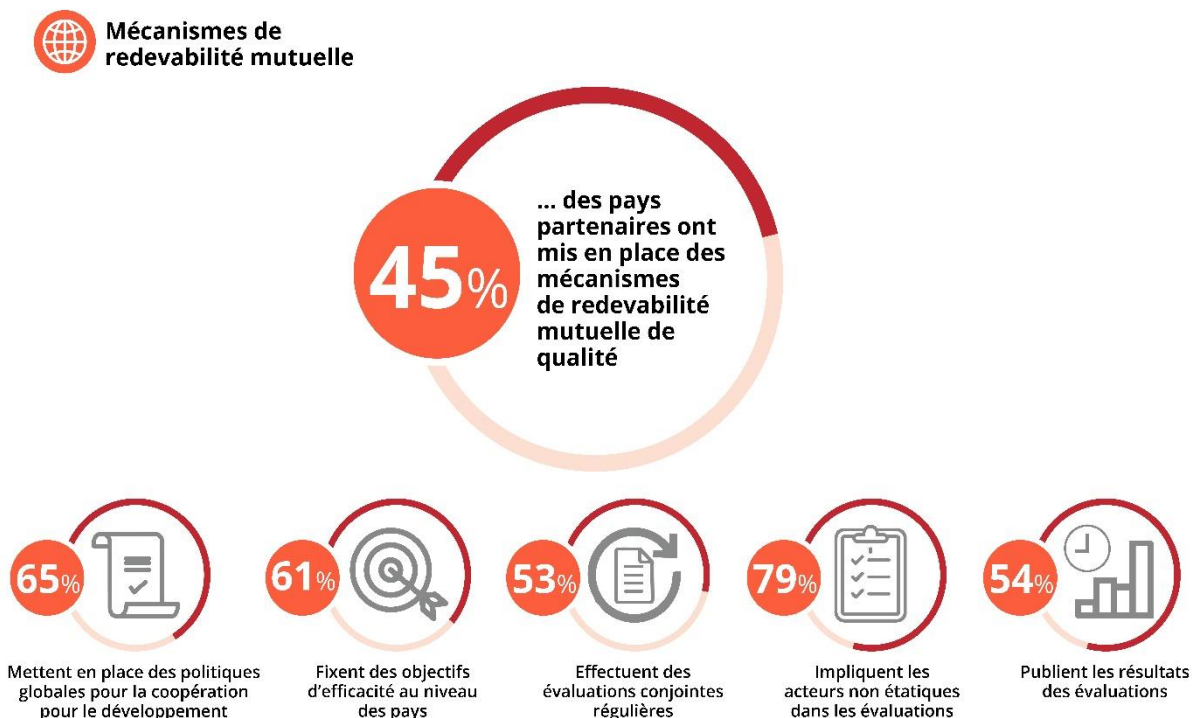
Graphique 1.11. La transparence de la coopération pour le développement reste inchangée



En réponse à l'évolution du paysage du développement et à l'ambition du Programme 2030, les mécanismes de redevabilité mutuelle, deviennent plus inclusifs. Les structures traditionnelles de redevabilité mutuelle sont plus fréquentes et se sont renforcées, dans les pays partenaires pour lesquels l'aide publique au développement reste importante. Plus de la moitié (52 %) des 42 pays les moins avancés (PMA) qui ont fait état de la redevabilité mutuelle disposent de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité. En revanche, les pays qui sont moins tributaires de l'aide publique au développement (APD) se tournent vers des cadres plus holistiques qui répondent à des sources et des modalités de financement du développement de plus en plus variées. Par ailleurs, des partenaires du développement de plus en plus variés participent aux mécanismes de redevabilité mutuelle au niveau des pays. Toutefois, un moins grand nombre de pays partenaires fixe des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement pour ces divers partenaires. Face à ce changement continu de la coopération pour le développement, et, afin de veiller à ce que l'expérience acquise et les enseignements tirés pendant plus de dix ans dans le domaine de l'établissement de partenariats, puissent profiter aux nouvelles approches de coordination et aux structures qui sont en train de prendre forme, il est essentiel d'intégrer les principes d'efficacité, y compris la redevabilité mutuelle, dans ces nouveaux cadres, et, de faire en sorte que ces changements n'entraînent pas une perte de transparence et de redevabilité.

Bien que le paysage de la coopération pour le développement évolue, les partenaires du développement continuent d'apprécier les structures et les processus de redevabilité mutuelle. Les résultats du Cycle de suivi 2018 montrent que les partenaires du développement perçoivent les évaluations de redevabilité mutuelle comme une composante clé de l'amélioration des méthodes de travail au niveau des pays, et ce constat souligne la nécessité de continuer à investir dans ces mécanismes. Toutefois, les modalités d'engagement se diversifient et les décaissements des partenaires du développement au secteur public diminuent, exprimés en part relative des portefeuilles de coopération.

Graphique 1.12. Les mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité évoluent



Les changements apportés aux structures de la coopération pour le développement au niveau des pays ont des implications pour le processus de suivi du Partenariat mondial. Les institutions gouvernementales changent leur façon de s'organiser pour gérer la coopération pour le développement, y compris la refonte des mécanismes et structures de coordination, en réponse au Programme 2030. Ces changements structurels, prennent du temps, mais ont déjà influencé la façon dont le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial a été entrepris au niveau des pays, et, ils méritent que la communauté du Partenariat mondial leur accorde davantage d'importance en amont de son prochain cycle de suivi. Guidé par les conclusions du rapport d'étape 2019, le Partenariat mondial continuera à adapter son suivi afin de refléter les opportunités et les défis du Programme 2030 ainsi que d'assurer la continuité de la pertinence et de garantir la fourniture de données de pointe dans un monde en mutation.

Se tourner vers l'avenir : premières réflexions des parties prenantes du Partenariat mondial

Les parties prenantes restent attachées au programme inhérent à l'efficacité du développement en tant qu'accélérateur important du développement durable, bien que les apports confortent également le constat que les progrès ont été inégaux. Le suivi du Partenariat mondial continue d'être considéré comme un outil important pour améliorer l'efficacité du développement. En réfléchissant aux résultats du suivi, les parties prenantes ont noté qu'il fallait renforcer l'appropriation et l'alignement afin d'accélérer le développement durable et qu'un effort concerté s'imposait pour impliquer pleinement et de manière constructive les divers acteurs du développement. Les parties prenantes ont souligné la nécessité de passer du constat à l'action, en commençant par contextualiser les résultats, et, de continuer à adapter le processus de suivi.

Références

- Banque mondiale (2018), “Classifying countries by income”, [6]
<http://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/stories/the-classification-of-countries-by-income.html>.
- Biermann, F., N. Kanie et R. Kim (2017), “Global governance by goal-setting: The novel approach of the UN Sustainable Development Goals”, *Current Opinion in Environmental Sustainability*, Vol. 26-27, pp. 26-31, <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2017.01.010>. [1]
- OCDE (2018), *États de fragilité 2018*, Éditions OCDE, Paris, [7]
<https://dx.doi.org/10.1787/9789264308916-fr>.
- OCDE (2011), *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf>. [3]
- ONU (2015), “Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l’horizon 2030”, Assemblée générale de l’ONU, New York, [2]
https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_70_1_E.pdf.
- PMCED (2017), *Effective co-operation principles (Site Web)*, PNUD, New York, [5]
<http://effectivecooperation.org/about/principles/>.
- PMCED (2016), *Document Final de Nairobi*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, New York et Paris, <http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2017/05/OutcomeDocumentFRfinal.pdf>. [4]

Notes

¹ Annexe A apporte des précisions sur les indicateurs et la couverture de l'exercice de suivi.

² Le lancement du Cycle de suivi 2018 a été prévu pour coïncider avec les cycles budgétaires annuels des pays, dont beaucoup se terminent en décembre, et pour permettre l'achèvement d'une revue exhaustive multipartites afin de renforcer le cadre de suivi.

³ Ce montant se rapporte au budget total des projets et programmes qui ont été nouvellement approuvés au cours de 2017, et qui peuvent aussi s'étendre sur plusieurs années. Par conséquent, les décaissements pourraient s'échelonner sur plusieurs années.

⁴ Les données couvertes par le Cycle de suivi 2018 représentent au moins les trois quarts de l'équivalent de l'aide programmable par pays (APP) pour 59 pays (68 %) et au moins la moitié de l'équivalent de l'APP pour 70 pays (82 %). Les données couvrent moins de 25 % de l'équivalent de l'APP pour seulement 5 des pays (6 %). L'APP sert de point de référence, car elle fournit une approximation des ressources totales transférées par les partenaires du développement aux pays partenaires. L'APP correspond à un sous-ensemble de l'APD bilatérale brute totale qui est soumise à la programmation pluriannuelle au niveau des pays et des régions. Pour en savoir plus sur l'APP, veuillez consulter : <https://data.oecd.org/oda/country-programmable-aid-cpa.htm>



Extrait de :
Making Development Co-operation More Effective
2019 Progress Report

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/26f2638f-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2019), « Vue d'ensemble du Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial », dans *Making Development Co-operation More Effective : 2019 Progress Report*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/432eb45a-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.